



La Fédération des pêcheurs indépendants du Canada fait l'éloge de la réglementation historique relative au propriétaire-exploitant et à la séparation des flottilles

La Fédération des pêcheurs indépendants du Canada (FPIC), la plus grande organisation de pêcheurs commerciaux du Canada, a fait l'éloge aujourd'hui de la nouvelle réglementation sur le propriétaire-exploitant et la séparation des flottilles promulguée par l'Honorable Bernadette Jordan, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

La présidente de la FPIC, Melanie Sonnenberg, a déclaré que la réglementation historique introduite par la ministre Bernadette Jordan est essentielle à la durabilité à long terme de la pêche et à la garantie de communautés côtières dynamiques et saines sur la côte atlantique du Canada.

« La réglementation promulguée aujourd'hui par la ministre Jordan, qui maintient l'indépendance des propriétaires-exploitants de petits bateaux et assure la séparation entre le secteur de la pêche et celui de la transformation du poisson, est une excellente nouvelle pour les pêcheurs indépendants de la côte atlantique du Canada. Nous remercions la ministre Jordan pour son leadership ».

Selon Mme Sonnenberg, la nouvelle réglementation est un nouvel hommage à l'ancien ministre fédéral de la pêche, Roméo LeBlanc, qui, au milieu des années 1970, a eu la vision de « canadianiser » la pêche en étendant la juridiction de la pêche à 200 milles des côtes. Cette vision doit être reflétée sur toutes nos côtes.

« Roméo LeBlanc était un visionnaire. Il comprenait parfaitement que pour avoir des communautés côtières dynamiques, il fallait protéger les pêcheurs indépendants propriétaires-exploitants qui sont la pierre angulaire de ces communautés. La réglementation promulguée aujourd'hui est une reconnaissance similaire de ce fait. Avec la nouvelle réglementation, nos propriétaires-exploitants risquent moins d'être absorbés par les grandes entreprises dont les intérêts corporatifs sont plus importants que les intérêts des communautés côtières ».

Mme Sonnenberg reconnaît également l'Honorable Dominic LeBlanc, ancien ministre fédéral des Pêches, pour son leadership dans la modernisation de la *Loi sur les pêches*, qui est entrée en vigueur en juin 2019. « Le ministre LeBlanc est entré dans l'histoire avec ses modifications de la *Loi sur les pêches*, dont relève le nouveau règlement sur les propriétaires-exploitants et la séparation des flottilles. C'est maintenant le temps pour le gouvernement de dédier les ressources nécessaires pour la mise en place de cette réglementation » a déclaré Mme Sonnenberg.

À propos de nous :

La Fédération des pêcheurs indépendants du Canada représente à l'échelle nationale les personnes qui pêchent la majeure partie de la vaste quantité de poissons et fruits de mer de grande valeur du Canada.

Nos flottilles produisent la presque totalité du homard et du crabe et une forte proportion du saumon sauvage, de la crevette et du poisson de fond du Canada. Nos débarquements de poissons et fruits de mer placent le Canada parmi les plus grands pays de pêche du monde et font de nous le principal employeur du secteur privé dans la plupart des collectivités côtières.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Martin Mallet; FPIC , 1-506-531-5391 martin@mfu-upm.com